

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 octobre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°15

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Décision relative à l'instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants et de la Taxe sur les Friches Commerciale

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que la Ville de Tulle est confrontée à une problématique de vacance sur certains logements mais aussi sur des surfaces commerciales,
- Considérant que cette situation résulte souvent de plusieurs facteurs et qu'il est difficile d'agir sur tous,
- Considérant qu'il existe, néanmoins, des dispositifs de taxation qui ont vocation à inciter les propriétaires à mettre ou remettre ces biens sur le marché de la location voire de la vente,
- Considérant qu'instaurer une taxe sur les logements vacants et sur les friches commerciales est un levier pour dynamiser les cœurs de ville,
- Considérant qu'il est possible d'instaurer à Tulle deux taxes particulières pour intervenir sur la vacance des biens immobiliers : la taxe d'habitation sur les logements vacants et la taxe sur les friches commerciales,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 5 voix contre

1- Décide d'instaurer :

- la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants
- la Taxe sur les Friches Commerciale

2 - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Jérémy NOVAIS


Transmis au Contrôle de Légalité le : 06 OCT. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 06 OCT. 2023

15 - 03/10/2023